

**COMMUNE DE  
BRANCOURT-EN-LAONNOIS**

02320

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION  
DE CIRCULATION et de STATIONNEMENT**

\* \* \* \* \*

**Rue de la Croix Rouge**

Le Maire de BRANCOURT-EN-LAONNOIS ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1 - huitième partie - signalisation temporaire.

Vu la nécessité de réaliser des travaux de voirie sur l'ensemble de la Rue de la Croix Rouge, par les entreprises KATEC et COLAS.

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules lors de la réalisation des travaux.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** LA CIRCULATION sur la voie communale - Rue de la Croix Rouge - sera interdite le mercredi 31 octobre 2018.

**ARTICLE 2 :** LE STATIONNEMENT des véhicules sera strictement INTERDIT de part et d'autre de la chaussée sur le périmètre des travaux concerné.

**ARTICLE 3 :** La signalisation sera mise en place par les entreprises KATEC et COLAS sous le contrôle du Maire de Brancourt-en-Laonnois.

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Il sera affiché de façon permanente à chaque extrémité de la Rue de la Croix-Rouge et par les soins des autorités locales. Il sera notifié par la Commune de Brancourt-en-Laonnois

**ARTICLE 5 :** Le Maire de la Commune intéressée et la Gendarmerie d'Anizy-le-Château sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brancourt-en-Laonnois, le 25 octobre 2018

Certifié le caractère exécutoire suite à transmission en préfecture le : 25 octobre 2018

Le Maire-Adjoint  
Jean-Paul LEQUEUX



Pour le Maire,  
Le Maire-Adjoint

Jean-Paul LEQUEUX

